



MUNICIPALITÉ
SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE,
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE :

HORAIRE DES RENCONTRES DU CONSEIL POUR 2020

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Pascal Gonnin

Appuyé par Jacques Bergeron

Et résolu unanimement :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2020.

QUE les séances du conseil débiteront à 19 h 30 et se tiendront le premier mardi du mois

MARDI : 7 JANVIER 2020	MARDI : 4 FÉVRIER 2020
MARDI : 3 MARS 2020	MARDI : 7 AVRIL 2020
MARDI : 5 MAI 2020	MARDI : 2 JUIN 2020
MARDI : 7 JUILLET 2020	MARDI : 4 AOÛT 2020
MARDI : 1 SEPTEMBRE 2020	MARDI : 6 OCTOBRE 2020
MARDI : 3 NOVEMBRE 2020	MARDI : 1 DÉCEMBRE 2020

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

FAIT À SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE, ce 5^e jour de décembre 2019

Majella René, gma,
Directrice générale et secrétaire-trésorière